



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion du : mercredi 14 mars 2018

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME. GOFFAUX – MM. GORIN - LE CAVIL – THOMAS – ELLIBINIAN
(représentant CRA).

Excusés : MM. DUPUY – DELPLACE - DARDE.

INFORMATIONS

La Commission rappelle à tous les clubs qu'il est impératif de consulter les Procès Verbaux afin d'éviter tout problème concernant particulièrement les dates de rappel des feuilles de matches.

COUPES

En raison du calendrier très chargé, la Commission rappelle que les dates fixées pour la coupe du samedi et du lundi sont impératives, elles ne pourront en aucun cas être modifiées.

Samedi Matin

N° 20379748 - TREMBLAY FC / TROMBLONS DU MIDI du 31/03/18.

La Commission prend note du courrier de TREMBLAY FC et confirme que cette rencontre débutera bien à **10h00** et non à **09h00**.

CHAMPIONNATS

Samedi Matin**Poule A****N° 20007468 – CHENNEVIERES LOUVRES / BRAZIL DIAMONDS du 10/03/18.**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de BRAZIL DIAMONDS), la Commission décide :

Match perdu par forfait à BRAZIL DIAMONDS (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à CHENNEVIERES LOUVRES (5 buts / 4 points).

N° 20007516 – CANAL+ AS / SPORT FOOT du 17/03/18.

La Commission prend note du courrier de CANAL+ AS et confirme que cette rencontre se déroulera au stade Lenglen N°2 à PARIS (75015), coup d'envoi à 11h00 au lieu du stade DIDOT à PARIS (75014). Elle demande à CANAL+ AS de prévenir son adversaire du changement de terrain.

N° 20007505 – SEIZIEME ES / MEDIA FC du 02/06/18.

La Commission prend note du courrier de SEIZIEME ES. Elle ne peut donner une réponse favorable à la demande dans la mesure où les deux équipes sont encore qualifiées en coupe.

Poule B**N° 20007828 – SOCRATES CLUB / OCCAZ FC du 10/02/18 reporté au 24/02/18.**

La Commission prend note du courrier de SOCRATES CLUB et confirme que suite à une erreur administrative, c'est bien SOCRATES CLUB qui bénéficie du gain du match.

N° 20007793 – CORMEILLES AC / TROMBLONS DU MIDI du 25/11/17.

La Commission prend note du courrier de TROMBLONS DU MIDI et précise que cette rencontre avait été inversée suite au problème de terrain de CORMEILLES AC. Elle précise que l'équipe CORMEILLES ne s'est pas déplacée et a eu match perdu par forfait.

N° 20007821 – GRENELLE PARIS AS / ALORA OCDE FC du 20/01/18.

La Commission prend note du courrier de GRENELLE PARIS AS et rétablit le résultat de la rencontre acquis sur le terrain, à savoir :

GRENELLE PARIS AS / ALORA OCDE FC = 2-2

Franciliens**Poule A****N° 20007986 – IGN / LE TIR AS du 12/03/18.**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier d'IGN), la Commission décide :
Match perdu par forfait à IGN (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à LE TIR AS (5 buts / 4 points).

N° 20007978 – ALFORTVILLE US 2 / CHAMPS DE MARS du 05/03/18.

La Commission décide de fixer cette rencontre le 23/04/18.

Poule B**N° 20008117 – ASAC FOOTBALL / ELLIPSE FC du 12/03/18.**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier d'ELLIPSE FC), la Commission décide :

Match perdu par forfait à ELLIPSE FC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ASAC FOOTBALL (5 buts / 4 points).

Poule C**N° 20008251 PITRAY OLIER 2 / BONDY AS du 15/03/18**

La Commission, après avoir pris connaissance du courrier de l'équipe BONDY AS, décide de reporter ce match à une date ultérieure, sous réserve d'une autre date disponible.

<u>Bariani</u>

Poule A

La Commission rappelle que l'équipe **CAP 12** ne peut inscrire sur la feuille de match le dirigeant et les joueurs suspendus.

N°20010334 – PRODUCTEURS PASSOGOL / COCINOR du 15/03/18.

La Commission prend note du courrier de COCINOR et ne peut donner une réponse favorable à la demande.

Poule C**N° 20010513 – APSAP VILLE PARIS / ENA du 05/03/18.**

Suite à un problème de vandalisme des vestiaires au stade de la Porte de Bagnolet, 72 rue Louis Lumière à PARIS (75020), la Commission décide de fixer cette rencontre le 19/03/18 au stade Emile Anthoine, 9 rue Jean Rey à PARIS (75015), coup d'envoi à 20h00.

<u>Supporters</u>

N° 20010617 – SUPP. RENNES / SUPP. MONTPELLIER du 05/02/18.

Après vérification administrative, la Commission décide d'annuler la décision du 07/03/18 et rétablit le score acquis sur le terrain, à savoir:

SUPP. RENNES / SUPP. MONTPELLIER = 2-2

Prochaine réunion : mercredi 21 mars 2018.